

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

TWENTY-THIRD ORDINARY SESSION

RESOLUTION 492 (1971)¹
on a European anthem

The Assembly,

1. Having regard to the adoption in 1955 by the Committee of Ministers of the European Flag, and the creation of Europe Day in 1964;

2. Considering that it is now time to choose an anthem for the Europe we are building in addition to the emblem and Europe Day, thus following the pattern set by the symbols of our national States;

3. Being of the opinion that it would be preferable to select a musical work representative of European genius and whose use on European occasions is already becoming something of a tradition;

4. Recalling that initiatives for the creation of European symbols have already originated in the Consultative Assembly and the European Conference of Local Authorities representing the local authorities of Europe,

5. Resolves :

(a) to propose the acceptance by member countries as a European anthem of the *Prelude to the Ode to Joy in the fourth movement of Beethoven's Ninth Symphony*;

(b) to recommend its use on all European occasions, if desired in conjunction with the national anthem;

1. Text adopted by the Standing Committee, acting on behalf of the Assembly, on 8 July 1971.
See Doc. 2978, report of the Committee on Regional Planning and Local Authorities.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

VINGT-TROISIÈME SESSION ORDINAIRE

RÉSOLUTION 492 (1971)¹
relative à un hymne européen

L'Assemblée,

1. Considérant l'adoption par le Comité des Ministres en 1955 du drapeau de l'Europe, et l'institution d'une Journée de l'Europe en 1964;

2. Considérant qu'il convient à présent de doter l'Europe en formation de son hymne, outre son emblème et sa Journée, à l'instar des symboles de nos Etats nationaux;

3. Considérant qu'il convient de porter le choix sur une œuvre musicale représentative du génie de l'Europe et dont l'utilisation dans les manifestations à caractère européen constitue déjà l'ébauche d'une tradition ;

4. Rappelant à cet égard que les initiatives en vue de l'institution de symboles européens ont déjà pris naissance à l'Assemblée Consultative et à la Conférence européenne des Pouvoirs locaux représentant les collectivités locales en Europe,

5. Décide :

(a) de proposer l'acceptation par les pays membres comme hymne européen du *prélude à l'"Ode à la joie"*, 4^e mouvement de la IX^e Symphonie de Beethoven;

(b) de recommander son utilisation dans toutes les manifestations à caractère européen, le cas échéant de pair avec l'hymne national des pays respectifs;

1. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 8 juillet 1971. Voir Doc. 2978, rapport de la commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux.

Resolution 492

(c) to request the Committee on Parliamentary and Public Relations, the Committee on Regional Planning and Local Authorities and the European Conference of Local Authorities to take all necessary steps to implement this resolution.

Résolution 492

(c) d'inviter la commission chargée des relations avec les parlements nationaux et le public, la commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, ainsi que la Conférence européenne des Pouvoirs locaux à prendre toutes les mesures appropriées pour la mise en oeuvre de cette résolution.